

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : **Lascaux Paraloid B 72-50% brillant**

Date d'exécution : 28.02.2017

Date d'édition : 30.05.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lascaux Paraloid B 72-50% brillant (4121)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Résine synthétique pour la conservation et la restauration d'art et des biens culturels

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant / fournisseur :**

Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG

**Rue :**

Zürichstrasse 42

**Code postal/Lieu :**

CH-8306 Brüttisellen

**Téléphone :**

+41 44 807 41 41

**Telefax :**

+41 44 807 41 40

**Contact pour informations :**

info@lascaux.ch

**Européenne Adresse :**

Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH

**Rue :**

Turmstrasse 11

**Code postal/Lieu :**

D-78467 Konstanz

**Téléphone :**

+49 7531 911 3996

**Telefax :**

+49 7531 911 3997

**Contact pour informations :**

info@lascaux.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Repr. 2 ; H361d - Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2 ; Susceptible de nuire au fœtus.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Paraloid B 72-50% brillant**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 30.05.2017

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3

### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer le brouillard et la brume de vaporisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

TOLUÈNE ; N°CE : 203-625-9; N°CAS : 108-88-3

Poids :  $\geq 50$  -  $< 55$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Repr. 2 ; H361d STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

**Nom commercial du produit :** Lascaux Paraloid B 72-50% brillant

**Date d'exécution :** 28.02.2017

**Date d'édition :** 30.05.2017

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

#### **En cas de contact avec la peau**

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

#### **Après contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

#### **5.4 Indications diverses**

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour le nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Nom commercial du produit :** Lascaux Paraloid B 72-50% brillant

**Date d'exécution :** 28.02.2017

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :** 30.05.2017

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Masque respiratoire à l'utilisation par injection.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Classe de stockage ( D ) :** 3

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 3

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

Valeur seuil : 50 ppm / 190 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H OL B RF3 RE3

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )

Valeur seuil : 200 ppm / 760 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H OL B RF3 RE3

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 50 ppm / 190 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : H, Y

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Lascaux Paraloid B 72-50% brillant

**Date d'exécution :** 28.02.2017

**Version (Révision) :**

3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :** 30.05.2017

Version :	04.11.2017
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 ( D )
Paramètre :	Toluole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	1 mg/l
Version :	31.03.2004
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 ( D )
Paramètre :	o-crésol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil :	3 mg/l
Version :	31.03.2004
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL ( EC )
Valeur seuil :	100 ppm / 384 mg/m <sup>3</sup>
Remarque :	H
Version :	07.02.2006
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA ( EC )
Valeur seuil :	50 ppm / 192 mg/m <sup>3</sup>
Remarque :	H
Version :	07.02.2006

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

##### Protection corporelle

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** liquide

**Couleur :** transparent

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : **Lascaux Paraloid B 72-50% brillant**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 30.05.2017

**Odeur**

aromatisé

**Données de sécurité**

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	110 °C
<b>Point éclair :</b>		env.	6 °C
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	env.	100 hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,0 g/cm <sup>3</sup>
<b>pH :</b>			non applicable
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	env.	4000 mPa.s

**9.2 Autres informations**

Aucune

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.5 Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune information disponible.

**11.4 Autres effets néfastes**

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite AGW peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Paraloid B 72-50% brillant**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 30.05.2017

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11: Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1866

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

RÉSINE EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

RESIN SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

RESIN SOLUTION

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de restriction en tunnel : D/E

Réglementations particulières : 640D · LQ 5 I · E 2 · ADR : III (<= 450 l)

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-E

Réglementations particulières : LQ 5 I · E 2 · IMDG 2.3.2.3 (Groupe d'emballage III <= 30 l)

Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Réglementations particulières : E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)

Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : **Lascaux Paraloid B 72-50% brillant**

Date d'exécution : 28.02.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 30.05.2017

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D ) :

Poids (Article 5.2.5. I) : 45 - 50 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe ( D ) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

Aucune

#### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Lascaux Paraloid B 72-50% brillant

**Date d'exécution :** 28.02.2017

**Date d'édition :** 30.05.2017

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

---

indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---